

**COMPLÉMENTS DE RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC
DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT ET
DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ AUX
QUESTIONS 7.1 ET 10.3 DE LA DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS N° 1 DE L'AQCIE-CIFQ**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE L'AQCIE ET DU CIFQ AU DISTRIBUTEUR ET AU TRANSPORTEUR

R-4235-2023 : Demande d'approbation des modifications à la méthode de cheminement des coûts pour l'établissement des charges d'exploitation

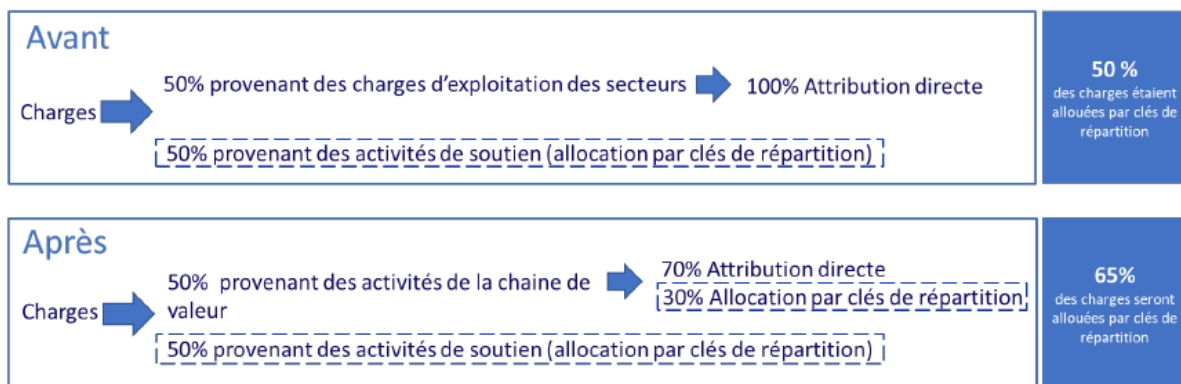
[...]

- 7. Références :** (i) B-0004, page 10
(ii) B-0014, page 5

Préambule :

La référence (i) présente la figure suivante indiquant la proportion des charges qui sont allouées par le biais d'une clé de répartition avant et après l'application de la MCC adaptée.

**FIGURE 4 :
PROPORTION ESTIMÉE DES CHARGES D'EXPLOITATION ALLOUÉES À LA VUE ÉLECTRIQUE
PAR LE BIAIS DE LA MCC**



La référence (ii) présente le tableau R-1.1 : Coût complet des activités de la chaîne de valeur réparties dans la vue électrique par sous-activités, indiquant les clés de répartition pour chacune des activités et sous activités. En excluant l'item Facturation interne directe, la valeur totale est de 3492,1 M\$.

Les coûts sont présentés selon deux composantes, soit Activités de soutien et Chaîne de valeur.

Les intervenants comprennent que les coûts des activités de soutien sont alloués selon une clé de répartition spécifique lors de leur cheminement vers les activités de la chaîne de valeur.

Il n'y a donc que les activités de la chaîne de valeur qui peuvent avoir une attribution directe.

À partir des informations présentées à ce Tableau R-1.1, l'AQCIE et le CIFQ ont réalisé le tableau suivant montrant les activités ayant une attribution directe.

Pour les activités «Conception et évolution du système énergétique et infrastructure» et «Opération et maintenance» il y a plusieurs clés de répartition. L'information disponible ne

Compléments de réponses à la DDR n° 1 de l'AQCIE-CIFQ

permet pas d'identifier la portion du coût relatif à la chaîne de valeur qui est attribuée directement à la Vue électrique. Les intervenants émettent l'hypothèse que pour les clés de répartition de ces deux activités, 100% du coût relatif à la chaîne de valeur est attribué directement.

Coût complet des activités de la chaîne de valeur réparties dans la Vue électrique selon l'attribution directe								
Activités	Clés de répartition	Activités de soutien	Chaîne de valeur	Coût complet	Vue électrique			
					Transport	Distribution	Non réglementé	Total
Ventes à l'exportation et développement de marchés	Attribution directe	41,2	64,8	106,0			106,0	106,0
Gestion des approvisionnements en électricité	Attribution directe	1,2	4,3	5,5		5,5		5,5
Conception et évolution du système énergétique et infrastructure		46,7	62,3	109,0	55,3	44,8	9,0	109,1
Expérience client et commercialisation	Attribution directe	211,3	338,7	550,0	0,0	525,6	24,4	550,0
Service technique et intégration réseau	Attribution directe	29,2	2,5	31,7		31,7		31,7
Opération et maintenance		808,3	907,1	1 715,4	595,9	602,1	517,4	1 715,4
Mesurage	Attribution directe	65,0	38,2	103,2		103,2		103,2
Exploitation des réseaux autonomes	Attribution directe	14,7	71,6	86,3		86,2		86,2
Autres activités non réglementées	Attribution directe	12,4	65,6	78,0			78,0	78,0
			1 555,1					

Sur la base de cette hypothèse, selon l'évaluation de l'AQCIE et du CIFQ, la valeur totale des coûts alloués selon une attribution directe est de 1555,1 M\$, ce qui correspond à 44,5% des coûts complets totaux ($1555,1 / 3492,1 = 0,445$).

Il y a donc 55,5% des coûts des charges d'exploitation qui sont attribués selon une clé de répartition, et non 65% comme indiqué à la Figure 4.

Demandes :

7.1 Veuillez confirmer l'évaluation de l'AQCIE et du CIFQ.

Réponse :

1 **L'analyse fournie en référence (i) par HQT D a été effectuée afin d'illustrer les**
 2 **modifications de la MCC adaptée à haut niveau.**

3 **Dans les deux analyses, la conclusion demeure la même, soit qu'il y a peu de**
 4 **changements par rapport à l'ancienne MCC, c'est-à-dire que les coûts**
 5 **cheminant par attribution directe dans la Vue électrique le font dans une**
 6 **proportion semblable à celle avant « Une Hydro ».**

Complément de réponse déposé le 1^{er} novembre 2023 :

7 **Comme mentionné en preuve et à la réponse initiale à la question 7.1 ci-haut,**
 8 **les pourcentages utilisés à la figure 4 (référence i) ont été calculés avec des**
 9 **données arrondies dans l'objectif d'illustrer, en introduction de la preuve,**
 10 **l'impact à haut niveau de la MCC adaptée sur le cheminement des charges**
 11 **d'exploitation dans la Vue électrique. Par conséquent, il n'est pas possible avec**

1 les données fournies en preuve de reconstituer exactement les pourcentages
2 de la figure 4.

3 Toutefois, HQTД remarquent que pour se rapprocher de l'évaluation effectuée
4 à la figure 4, l'intervenant doit :

- 5 • Dans un premier temps, utiliser la totalité des coûts complets incluant
6 la facturation interne directe ; et
- 7 • Exclure une portion des coûts de la chaîne de valeur liés à l'activité
8 « Opération et maintenance » de l'ordre de 275 M\$ qui ne cheminent pas
9 selon une attribution directe, soit la portion des coûts de la chaîne de
10 valeur pour les clés de répartition « heures de réalisation des travaux »
11 et « dollars des contrats de végétation ». Ce montant a été établi
12 simplement en appliquant la proportion des coûts de la chaîne de valeur
13 sur le coût complet de l'activité « Opération et maintenance » (907 M\$ /
14 1 715 M\$ = 53 %) multiplié par les coûts complets pour ces deux clés de
15 répartition (476 M\$ + 45 M\$ = 521 M\$).

16 HQTД réitèrent que l'appréciation de la MCC adaptée doit reposer sur le choix
17 des seules clés de répartition ayant été modifiées et sur la méthode en soit. Ils
18 soulignent, par ailleurs, que l'intervenant, selon les calculs qu'il a réalisés, peut
19 conclure qu'il y a peu de changements par rapport à l'ancienne MCC.

Complément de réponse en suivi de la décision D-2023-129 :

20 HQTД réitèrent que les pourcentages utilisés à la figure 4 ont été calculés avec
21 des arrondis dans l'objectif d'illustrer l'impact à haut niveau de la MCC adaptée
22 sur les cheminements des charges d'exploitation dans la Vue électrique. Le
23 tableau R-7.1 présente les données permettant de reconstituer les
24 pourcentages de la figure 4 (référence (i)).

TABLEAU R-7.1
COÛT COMPLET DES ACTIVITÉS DE LA CHAÎNE DE VALEUR RÉPARTIS DANS LA VUE
ÉLECTRIQUE PAR SOUS-ACTIVITÉS

en M\$

Coût complet des activités de la chaîne de valeur réparties dans la vue électrique selon l'attribution directe selon intervenant	1 555,1
Correction:	
Exclure une portion des activités opérations et maintenance qui ne cheminent pas par attribution directe	(275,0)
Total corrigé du coût complet des activités de la chaîne de valeur réparties dans la vue électrique selon l'attribution directe	1 280,1
Coût complet des activités de la chaîne de valeur réparties dans la vue électrique selon intervenant	3 492,1
Correction:	
Inclure la facturation interne directe	282,3
Coût complet total des activités de la chaîne de valeur réparties dans la vue électrique	3 774,4
% des coûts cheminant par attribution directe (1 280,1/ 3 774,4)	34%
% des coûts cheminant par clés de répartition	66%
Arrondi	65%

1 **Les données du tableau R-7.1 proviennent de la pièce HQTD-1, document 1**
 2 **révisée ([B-0021](#)) ainsi que des références citées en préambule. Voir également**
 3 **le tableau R-1.1 de la demande de renseignements n° 3 de la Régie à la pièce**
 4 **HQTD-2, document 1.4.**

7.2 Si vous ne confirmez pas, veuillez fournir la valeur totale des coûts alloués selon une attribution directe en incluant le détail de cette évaluation pour chacun des coûts alloués à la colonne «Chaîne de valeur» du Tableau R-1.1 (référence (ii)).

Réponse :

5 **Voir la réponse à la question 7.1.**

7.3 Veuillez répartir la valeur totale des coûts alloués selon une attribution directe fournie en réponse à la question 7.1 ou 7.2 entre le Transport, la Distribution et le Non réglementé de la vue électrique du Tableau R-1.1 (référence (ii)).

Réponse :

6 **Voir la réponse à la question 7.1.**

[...]

- 10. Références** (i) B-0004, page 69
(ii) B-0014, page 7

Préambule :

La référence (i) mentionne :

Les coûts pour la sous-activité Soutien technique en maintenance sont répartis selon la valeur des coûts de maintenance aux charges. Celle-ci représente bien la proportion des efforts alloués pour les ressources internes dont les coûts sont cumulés par le coût de la prestation de travail des employés et par le coût des ressources externes utilisées via des contrats de services.

La référence (ii) présente la clé de répartition de la sous-activité Soutien technique en maintenance, soit la valeur des coûts de maintenance aux charges. Les valeurs sont les suivantes :

- Transport : 445 M\$
- Distribution : 374 M\$
- Non réglementé : 390 M\$

Demandes :

[...]

- 10.3 Afin de vérifier la stabilité de la clé de répartition de la sous-activité Soutien technique en maintenance, veuillez fournir un historique des coûts de ladite clé de répartition (Transport, Distribution, Non réglementées) sur 5 ans.

Réponse :

1 **Pour HQT D, la stabilité d'une clé n'a pas été un critère de sélection. En effet,**
2 **une clé de répartition ne doit pas nécessairement être stable dans le temps,**
3 **mais doit plutôt être représentative des enjeux, des stratégies retenues et des**
4 **actions mises en place afin de permettre un cheminement de coûts qui en est**
5 **le reflet.**

6 **Pour le choix des clés, HQT D ont donc privilégié des critères tel le lien de**
7 **causalité entre les coûts à répartir et la clé de répartition, ainsi que la pérennité.**
8 **La clé de répartition du Soutien technique en maintenance répond**
9 **adéquatement à ces critères.**

10 **HQT D sont d'avis qu'un historique de cinq ans ne permettrait pas une meilleure**
11 **appréciation de la répartition des coûts de la sous-activité Soutien technique**
12 **en maintenance. Pour ces motifs, HQT D jugent que la vérification de la stabilité**
13 **d'une clé de répartition n'est pas pertinente à l'étude du présent dossier.**

Complément de réponse en suivi de la décision D-2023-129 :

- 1 **Voir la réponse à la question 2.2 de la demande de renseignements n° 3 de la**
2 **Régie à la pièce HQTD-2, document 1.4.**

- 11. Références :** (i) B-0004, page 73
 (ii) B-0014, page 7

Préambule :

La référence (i) mentionne :

Les coûts résiduels correspondant à la sous-activité Conduite du réseau sont répartis dans la Vue électrique selon la clé de répartition des points banque de données (BDD) pondérés. Les points BDD représentent des éléments d'information sur les actifs installés sur le réseau. Cette notion avait été introduite comme base de facturation des activités de téléconduite du Transporteur au Producteur

Afin d'obtenir une mesure cohérente entre les secteurs de production, de transport et de distribution, une pondération a dû être appliquée sur la volumétrie des points BDD. Le nombre important d'équipements du Distributeur ayant des points BDD aurait créé une distorsion en allouant une trop grande proportion de coûts associés à ce dernier. La pondération a été basée sur le nombre de points BDD par ETC occupant des emplois critiques (répartiteurs, opérateurs et agents) pour les secteurs de la production, du transport et de la distribution. Cette lecture est basée sur les ETC de ces secteurs, avant la mise en place de la nouvelle organisation. Cette vue initiale, ne pourra plus être reproduite, mais elle servira de point de référence pour les ajustements futurs au nombre de points BDD.

La référence (ii) présente la clé de répartition de la sous-activité Conduite du réseau. La clé est présentée comme un pourcentage pour le transport, la distribution et la production :

- Transport : 54%
- Distribution : 13%
- Production : 33%

Demandes :

[...]

- 11.3 Afin de vérifier la stabilité de cette clé veuillez fournir un historique sur 5 ans des BDD et des ETC pour le transport, la distribution et la production.

Réponse :

- 3 **Voir la réponse à la question 10.3.**

- 12. Références :** (i) B-0004, page 75
(ii) B-0014, page 7

Préambule :

La référence (i) mentionne :

Finalemment, les coûts de la sous-activité Support opérations et maintenance, sont attribués à la Vue électrique en fonction de la proportion des heures consacrées à la réalisation des travaux sur les actifs de Production, de Transport ou de Distribution. Ces heures correspondent aux travaux capitalisés et aux travaux de maintenance effectués par les employés opérationnels. Cependant, le calcul des heures exclut les heures consacrées à la maintenance corrective. Ce choix a été fait afin d'assurer une stabilité et d'exclure les impacts des événements exceptionnels (notamment les pannes majeures) dans la clé de répartition puisque ces heures peuvent grandement varier d'une année à l'autre.

L'établissement de ces coûts est basé sur les heures de réalisation des travaux et permet d'obtenir un cheminement des coûts qui reflète les efforts consacrés aux activités de production, transport et distribution.

La référence (ii) présente la clé de répartition de cette sous-activité Support opérations et maintenance sous forme d'heures de réalisation des travaux :

- Transport : 1 844 281 heures
- Distribution : 1 800 213 heures
- Production : 1 636 141 heures

Demande :

- 12.1 Afin de vérifier la stabilité de cette clé veuillez fournir un historique sur 5 ans des heures de réalisation des travaux pour le transport, la distribution et la production.

Réponse :

- 1 **Voir la réponse à la question 10.3.**